



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : *Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs*

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 00050 - Agrément DREAL : 22.f.ffr.01

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION COMPLEMENTAIRE PASSERELLE Transport de Marchandises

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la Formation Complémentaire Passerelle Transport de Marchandises.

- Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis D et/ou DE et C et/ou CE en cours de validité de la visite médicale
- Etre titulaire d'une FIMO voyageurs ou d'une équivalence et/ou d'une FCO voyageurs
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

- Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1^{er} du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

-Les moyens techniques

- 5 Salles de formation avec vidéoprojecteur pour les cours théoriques ;
- 7 véhicules isolés de marque RENAULT (2 midlum, 2 premium, et 3 « T »)
- 3 Véhicules articulés (2 tracteurs RENAULT Premium attelés à 2 semi-remorque et 1 train routier avec porteur RENAULT Premium et sa remorque)

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 1 semaine soit 35 heures permet une progression régulière des apprentissages

-Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1^{er} septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC
- Monsieur Johan MOULA, engagé le 12 Décembre 2016 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Stéphane ROBERT, engagé le 1^{er} Juin 2019 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Yannick LALISSE, engagée le 01 Avril 2025 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes

Programme :

- **Durée totale 35 heures**

- **Accueil et présentation de la formation** 0H30

- **Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement : 15 h 30 dont 11 h pour la pratique de la conduite**

- la prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- évaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial : 30 minutes de conduite individuelle comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (*)
- éco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 00050 - Agrément DREAL : 22.f.fr.01

Temps n° 1 (*) : 40 minutes de conduite individuelle sur un parcours de référence comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (évaluation individuelle des techniques et du comportement de conduite, mesure de la consommation de carburant) ;

Temps n° 2 : 1 heure 30 minutes de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ;

Temps n° 3 (*) : 40 minutes de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).

- Application des réglementations : 5h

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)

- la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 7h

- la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques.

- les accidents du travail en circulation et à l'arrêt

- la circulation dans les tunnels

- Service, logistique propres au transport de marchandises : 4h

- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service

- l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage: 3h

- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- 1 Evaluation pratique de conduite

- 1 Evaluation théorique finale

Inscrit Répertoire Spécifique : RS5769

Libellé de la formation : Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

Date de publication : 01.01.2022

Organisme Certificateur : Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche